Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publie le 4_0001

ID : 092-269200325-20240229-DEL03_2024_0001-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 FEVRIER 2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DEL03 2024 0001

Orientations budgétaires pour l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit février à dix-huit heures, le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Président du CCAS.

M. LE PRESIDENT procède à l'accueil et à l'installation des nouveaux administrateurs qui prennent rang à la suite des départs de Mme LEGARS et de MME LEVI-TOPAL. Il souhaite la bienvenue à ces nouveaux administrateurs et les prie de prendre place. Il s'agit de Mme VON TRESKOW et de Mme JAYAT.

MMES VON TREKOW ET JAYAT ayant pris place, ils peuvent aborder l'ordre du jour

Le nombre d'administrateurs en exercice est de 17.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, Mme TILLY, M. FEGHALI, Mme RE, Mme SAVARY, M. TRUELLE, Mme COUTEAUX, M. AMIOT, Mme JACQUET, M. LEBEL, Mme VON TRESKOW, Mme JAYAT, M. LIVIEN

Arrivée en cours de séance :

M. TARDIEU - 18h19 lors de la présentation du point 1

Départs en cours de séance :

M. TRUELLE - 18h58 lors de la présentation du point 1 – A donné procuration à M. TARDIEU

M. FEGHALI – 19h29 après le vote du point 5

Absent ayant donné procuration :

M. BARBIER a donné procuration à Mme COUTEAUX

Absents:

M. BRELEUR-DURAND Mme DEBRIL

Publication par affichage, le:

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 24_0001

ID : 092-269200325-20240229-DEL03_2024_0001-DE

Objet : Orientations budgétaires pour l'exercice 2024

Situation nationale : une légère reprise de l'économie faisant face aux crises géostratégiques, économiques et environnementales

Après une légère reprise en début 2023, la croissance mondiale devrait être en hausse continue mais modérée par effet des politiques monétaires resserrées, de la baisse de la consommation et du ralentissement de l'économie chinoise. En parallèle, l'inflation recule, grâce à la baisse des prix de l'énergie, la dissipation des tensions d'approvisionnement et les mesures prises par le gouvernement pour limiter la hausse de prix. Les tensions restent marquées sur l'alimentation. En conséquence, les indicateurs nationaux sont porteurs d'une légère reprise :

- Une croissance du PIB de 0,8 % en 2023 et de 1,4 % pour 2024
- Des taux d'intérêts qui augmenteraient encore légèrement en 2024
- Une inflation de 4,9 % en 2023 et estimée à +2,6 % pour 2024
- Un taux de chômage proche de son niveau le plus bas depuis 40 ans.

Situation du bloc communal à l'échelle nationale

Le niveau d'épargne brute du bloc communal se tend (-2,6 %) par un effet ciseau visible en 2022 qui se confirme en 2023 avec une augmentation des dépenses de fonctionnement (+5,5 %) supérieures aux recettes (+4,3 %). Les dépenses d'équipement seraient en croissance de +9,8 %, en raison d'une part de l'inflation sur le coût des matériaux et des investissements relatifs à la rénovation du patrimoine au titre de la transition écologique. Le recours à l'emprunt du bloc communal est en légère hausse en 2023, de 1,6 % plus faible qu'en 2022, en raison d'une mobilisation du fonds de roulement disponible et du plan de relance assorti au Fonds vert.

La loi de finances 2024 sur la situation financière des collectivités

Les priorités affichées de la loi de Finances sont toute à la fois la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, les investissements pour préparer l'avenir et tout particulièrement en matière de transition écologique. La maitrise de la dépense est également prioritaire en perspective d'une trajectoire de baisse du déficit pour atteindre un niveau inférieur à 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % du PIB en 2027. Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, le gouvernement opte pour une fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique et le renforcement de la lutte contre les fraudes.

La participation des grandes collectivités locales au redressement des comptes publics est envisagée sans contrainte, par une baisse de leurs dépenses de fonctionnement de -0,5 % par rapport à l'inflation. En vue d'une diminution souhaitée des dépenses publiques, le Gouvernement a engagé en 2023 une démarche de renforcement du pilotage, du suivi et de l'examen de ces dépenses par la mise en œuvre de revues de dépenses évaluant la qualité de l'action publique. L'objectif est de générer des économies structurelles pour l'ensemble du secteur des administrations publiques, dont les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

Malgré ce contexte globalement toujours morose, la rigueur chavilloise permet un maintien du cap fixé dans le cadre du budget primitif 2024

Après une année 2023 marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans le domaine de l'énergie et des denrées alimentaires, le budget 2024 reste soumis à cette forte pression et aux incertitudes, dépendantes de la situation géopolitique internationale. De même, les dernières années ont été marquées par des décisions gouvernementales en matière salariale visant à accompagner le pouvoir d'achat des agents publics mais sans compensation, entraînant un surcoût important pour la Ville.

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 4_0001

ID : 092-269200325-20240229-DEL03_2024_0001-DE

Grâce à une gestion fine et prudente, la Ville a su conserver une situation financière saine, qui lui permet de maintenir les services publics et l'accompagnement de nos concitoyens.

Les grandes lignes du budget 2024

En 2023, le budget primitif du CCAS était de 399 320 € en fonctionnement et 16 951 € en investissement. En 2024, le budget de fonctionnement s'élèverait à 356 187 € et le budget d'investissement à 16 961 €.

Les charges à caractère général s'élèveraient à 34 390 € en 2024 contre 46 894 € en 2023 soit une diminution de 12 504 €. Le CCAS loue 5 studios à Hauts-de-Seine Habitat, seuls deux sont actuellement occupés par des personnes suivies par le CCAS. L'état vétuste des studios ne permet plus de les proposer à la location. Les trois studios restants seront donc restitués au bailleur, ce qui entraine une diminution des charges locatives. Une solution est actuellement à l'étude sur un programme neuf.

Les **frais de personnel** resteraient stables et s'élèveraient à 228 532 €, l'équipe étant aujourd'hui au complet.

Les **autres charges de gestion** s'élèveraient à 88 400 € et seraient en diminution. L'enveloppe des aides versées aux chavillois et dans le cadre de la pratique culturelle et sportive est maintenue. En revanche, le CCAS ne verse plus de subvention à l'association Espaces pour le fonctionnement de la P'tite boutique.

Les recettes de fonctionnement s'élèveraient à 356 187 € et comporteront les loyers et le remboursement des charges des deux studios restants ainsi que la subvention provenant du budget communal qui s'élèverait à 319 625 € et qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

En investissement, la reprise de l'excédent antérieur permettra l'inscription de crédits en dépenses.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, Au scrutin public et à l'unanimité, moins une abstention,

APPROUVE les orientations budgétaires du budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024



Jean-Jacques GUILLET Président du CCAS